



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

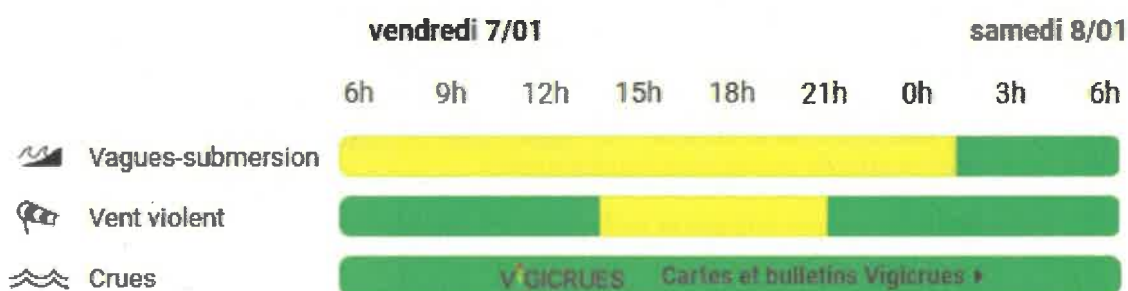
ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau

JAUNE vent violent et JAUNE vague submersion marine

DESTINATAIRES : cf listings GALA mairies + GALA ALERTE METEO services + opérateurs + sécurité civile

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :
- par METEO-France

Les horaires des périodes à risque sont synthétisés dans les bulletins météo.



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT : **Cf le bulletin de Météo France (horaires des périodes à risques par phénomène)**

1) Phénomène vent violent :

Temps bien orageux, de la grêle s'invite parfois dans les averses. Ce risque orageux s'atténue toutefois rapidement, puis le reste de la journée se déroule sous un ciel chargé. Les nombreux passages nuageux délivrent encore quelques averses ici ou là. Les plus forts cumuls de pluie peuvent avoisiner 10 millimètres sur le Léon côtier. Vent assez fort, d'Ouest. Avec des rafales atteignant, 95 km/h, en journée. Températures maximales : comprises entre 10 et 11 degrés.

2) Phénomène vague submersion :

Longue houle de Nord-Ouest se renforçant sur la Bretagne ce matin, et se propageant progressivement jusqu'au fond du golfe de Gascogne ce soir. Ces fortes vagues pourront occasionner des franchissements de paquets de mer localisés sur le nord et l'ouest de la Bretagne, au moment de la pleine mer (20h41 à Brest coefficient 76).

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✓ **De prendre toutes mesures de prévention des risques :**
 - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
 - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
 - Alerter les gestionnaires de campings à risque et prendre les mesures appropriées,
 - Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
 - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
 - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.

- ✓ **De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.**

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ **De prendre connaissance du bulletin de prévisions et de vous informer régulièrement sur :**
 - la météo : www.meteofrance.com
 - les vagues (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom>.(en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
 - les conditions de circulation : sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>

- ✓ **De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.**

Fait à Quimper, le 7 janvier à 9h30

Le Préfet
Pour le préfet
Le chef du service interministériel de défense
et de protection civiles



Vincent QUERE